Saint-Grégoire aux Invalides. Cet immense travail, rendu très-difficile par l'humidité des murs, qu'il fallait peindre à l'huile, faillit lui coûter la vie; il tomba un jour du haut de son échafaudage, et, comme il était seul, on le retrouva presque mort. Dès qu'il fut rétabli, il termina cette chapelle, qui est restée une de ses meilleures œuvres. Malgré le mérite incontestable et vraiment hors ligne de ces diverses productions, elles étaient loin de donner la mesure de son talent. Doyen ne se révéla tout entier que dans le *Miracle des ardents*. « Lorsqu'il fut chargé de peindre les *Pestiférés de Jaffa*, dit M. Ch. Blanc, Gros alla voir à Saint-Roch la *Peste des ardents*... Il était naturel, en effet, que le chef-d'œuvre de Doyen fût apprécié par celui de tous les élèves de David qui avait le plus robuste, le plus généreux tempérament de peintre. » Quand la *Peste des ardents* parut au Salon de 1767, cette page admirable essuya quelques critiques, malgré le pittoresque de sa composition, l'heureuse disposition des groupes et l'expression si énergique des figures. Diderot y trouvait choquante la présence d'une grande dame en habits de satin au milieu de tant de misères et à l'entrée d'un hôpital. « Dans les catastrophes publiques, dit-il, on voit des gueux aux environs des palais; on ne voit point les habitants des palais autour de la demeure des gueux. » Mais ce n'est qu'une chicane; l'auteur des *Salons* admire hautement l'ensemble : « Au premier aspect, dit-il, cette machine, grande, imposante, appelle, arrête... L'action et la tête de cet homme livide et brûlé de la fièvre, qui s'élance par la fenêtre ou par la porte de l'hôpital, sont on ne peut mieux. Pour la femme étendue morte, plus je la vois, plus je la trouve belle. Oh! la grande, l'intéressante figure! Comme elle est simple! comme elle est bien drapée! comme elle est bien morte! Quel grand caractère elle a, quoique renversée en arrière et vue en raccourci! »

Vers 1789, Doyen fut appelé en Russie par Catherine II, afin d'exécuter les immenses décorations des palais impériaux. Elle le nomma professeur à son Académie, avec une pension de 1,200 roubles. A la mort de l'impératrice, Paul Ier, son successeur, eut à son tour pour l'artiste célèbre une rare bienveillance. On raconte qu'un jour, l'ayant vu courir à pied par un froid aigu, le czar l'arrêta, lui reprochant de s'exposer ainsi à son âge; puis, apprenant que c'était faute de voiture, il s'empressa de lui en envoyer une que Doyen garda jusqu'à sa mort.

Malgré le grand talent de ce maître et la célébrité dont il jouit en son temps, il est peu connu aujourd'hui. Cette indifférence, cet oubli ont pour cause principale l'absence de gravures reproduisant ses tableaux. Ni la *Mort de saint Louis*, cette belle page exécutée pour l'Ecole militaire; ni le *Triomphe d'Amphitrite*, fait par ordre du roi, ni la *Mort de Virginie*, ni tant d'autres œuvres remarquables, n'ont tenté le burin des graveurs.

C'est l'église Saint-Eustache qui possède aujourd'hui la *Mort de saint Louis*, exposée au Salon de 1773. Le *Triomphe d'Amphitrite* est au Louvre. Un grand nombre des autres compositions du peintre sont en Russie. Bien que son éducation se soit faite dans le milieu où régnait Vanloo et qu'il ait eu pour premiers modèles les tableaux maniérés de cette époque de décadence, Doyen n'en laissa jamais paraître la moindre trace dans ses fortes conceptions. Il est souvent plein de grandeur et excelle dans l'expression du sentiment; toujours passionné, toujours hardi, il est profondément réaliste; mais, comme le grand Rubens, il n'est jamais vulgaire.

DOYEN (Guillaume), littérateur français, né à Chartres vers 1740. Il exerça la profession d'avocat et celle d'arpenteur, fit de longues et patientes recherches sur l'histoire de sa ville natale. On lui doit : *Géométrie des arpenteurs* (Paris, 1767, in-8°); *Recherches et observations sur les lois féodales, etc.* (Paris, 1780, in-8°); *Histoire de la ville de Chartres et du pays chartrain* (Paris, 1786, 2 vol. in-8°).

DOYENNÉ s. m. (doi-ièn-né — rad. *doyen*). Dignité de doyen dans un chapitre, dans une église : *Etre pourvu d'un* DOYENNÉ. *On a payé du temps de Pie II cent mille écus à la cour de Rome pour les provisions des prieurés-*DOYENNÉS *et des autres dignités sans crosse.*

— Par ext. Demeure du doyen : *Il se rendit au* DOYENNÉ. ‖ Circonscription ecclésiastique soumise à l'inspection d'un doyen.

— Arboric. Variété de poire, peu parfumée, mais très-fondante.

— **Encycl.** Arboric. Les poires de *doyenné* sont rangées parmi les meilleurs fruits de dessert; la variété des espèces, dont l'époque de maturité est différente, permet de les faire figurer sur la table depuis le 15 septembre jusqu'à la fin de mars, dernière limite de conservation des espèces d'hiver. Cette qualité seule rendrait précieuses les poires de *doyenné;* leur chair fine et fondante, d'une saveur exquise, les a fait souvent mettre au nombre des beurrés, dont elles se rapprochent, mais leurs caractères particuliers ont engagé les arboriculteurs à les classer à part.

Les *doyennés* forment deux grandes classes, *doyennés d'été* et *doyennés d'hiver*, subdivisées elles-mêmes en un certain nombre de variétés.

1° *Doyennés d'été*. On comprend sous cette dénomination générale le *doyenné* proprement dit, appelé aussi *doyenné jaune* ou *doyenné blanc ;* le *doyenné roux* et le *doyenné de juillet*.

Le *doyenné proprement dit* (*pyrus ʻugax*) est un des poiriers qui se mettent le plus promptement à fruit. La taille de cet arbre, qui vient en plein vent comme en espalier, et qui se soumet aux diverses formes qu'il plaît à l'arboriculteur de lui donner, est moyenne, bien proportionnée; la tige en est belle et assez élancée; les bourgeons, bien nourris, géniculés, d'un fauve gris tacheté de brun, croissent dans une direction presque verticale.

Les feuilles des bourgeons, dentées, rétrécies aux deux extrémités, vert gai en dessus, pâles en dessous, longues de 0^m,081, sont quelquefois petites, étroites, lancéolées. Les gourmands ou branches très-vigoureuses développent quelquefois trois ou quatre de ces feuilles à chaque œil. Le pétiole, menu, pâle, aplati en dessus, a presque toujours deux petites stipules falciformes, munies de petites pointes noires.

Les boutons à fruit sont ovales et assez petits; les écailles extérieures en sont ovales, concaves, brunes dans la partie supérieure, munies de poils roux sur les bords et dans le milieu.

Chaque bouton porte sept ou huit fleurs, larges de 0^m,034 à 0^m,035, sur des pédoncules cotonneux. Les fleurs ont les divisions du calice étendues, aiguës, rousses en dessus; les pétales oblongs, concaves, rétrécis ou en onglets à la base; les filets roides, divergents, terminés par de grosses anthères d'un rouge violet; les styles velus à la base.

Les fruits affectent des formes assez différentes; mais, en général, ils sont longs d'environ 0^m,06 ou 0^m,07, et presque aussi larges que longs. A l'endroit où s'insère la queue, qui est grosse et charnue, on remarque, le plus souvent, quelques petites bosses. La peau, lorsque le fruit est bien mûr, est d'un jaune clair tacheté de petits points roux inégaux; souvent un des deux côtés devient d'un rouge assez vif, même sans avoir été frappé par le soleil.

Ce *doyenné* a une chair blanche, fondante et très-sucrée; il est abondant du 15 septembre au 15 octobre, mais il faut le manger à point, car il passe vite et devient cotonneux.

Le *doyenné roux* (*pyrus reperta*) a été improprement appelé par Duhamel *doyenné gris ;* ce nom ne peut lui convenir, puisque son fruit est d'un rouge vigoureux et très-pur.

L'arbre qui porte cette poire ne se distingue guère du précédent; il est seulement un peu plus vigoureux et les feuilles en sont un peu plus grandes; la fleur en est plus petite, un peu rose, à pétales étroits, concaves; les étamines en sont courtes, divergentes après la fécondation. Le fruit affecte à peu près la même forme et la même grosseur que le *doyenné* ordinaire; comme celui-ci, il est presque toujours rond, et quelquefois sensiblement allongé; mais ce qui le distingue particulièrement, c'est sa couleur constamment rousse au moment de la maturité; celui-ci est en retard de quinze jours ou trois semaines sur le précédent. Il en diffère encore plus par la qualité. Le *doyenné* roux est d'une finesse supérieure, et il devient moins facilement pâteux; la chair en est plus sucrée et possède une saveur musquée très-agréable.

Le *doyenné de juillet* est un arbre très-fertile, mais assez peu vigoureux; enté sur cognassier, il s'épuise même très-vite; le fruit en est petit, ovale, arrondi, d'une teinte citron, frappé de carmin vermillonné; la chair, sans être absolument fine, est neigeuse, assez fondante et parfumée.

2° *Doyennés d'hiver*. Le *doyenné* d'hiver n'a que deux variétés, l'espèce principale (*pyrus succedanea*) et le *doyenné d'Alençon*.

Le fruit du *doyenné* d'hiver proprement dit est aussi désigné sous le nom de bergamote de Pâques; l'arbre qui le porte est vigoureux et peut se greffer sur cognassier comme sur poirier franc; ses jeunes rameaux s'ouvrent de 25 à 30 degrés. Les bourgeons en sont gros, d'un gris cendré, marqués de points roux; leurs yeux sont saillants, gros et divergents; les inférieurs s'allongent souvent en dards la première année et forment bientôt des lambourdes qui rendent l'arbre naturellement fertile.

Les feuilles, de moyenne grandeur, sont oblongues, arquées en arrière, creusées en gouttière, d'un beau vert un peu luisant en dessus, vert tendre en dessous, bordées de dents courtes et obtuses.

Le bouton à fruits est petit, globuleux, aplati au sommet; les écailles extérieures en sont légèrement rouges à la base, les intérieures sont rousses au dedans. Les fleurs sont nombreuses, réunies en bouquet arrondi et portées sur de courts pédoncules; elles sont larges d'environ 1 pouce et à pétales ovales, obtus, concaves, onguiculés. Les étamines sont longues, à grosses anthères légèrement rosées; les styles sont nus et un peu plus courts que les étamines.

Le fruit a absolument la forme et le volume du *doyenné* ordinaire. La peau en est épaisse, d'un jaune verdâtre qui ne se colore pas au soleil; elle est tachetée d'un grand nombre de points roux; quelques poires même ont une grande tache rousse du côté de la

queue, tache qui va se fondant en réseau jusque sur un tiers du fruit.

Ce *doyenné* ne mûrit guère qu'à la fin de décembre et se conserve jusqu'à la fin de mars. La chair en est excellente, aussi blanche, aussi fine et aussi fondante que celle du *doyenné* roux.

— *Doyenné d'Alençon*. Arbre fertile et vigoureux dont le fruit est bon de janvier en mars; la poire, de grosseur moyenne, ronde ou ovale, est d'un verdâtre sablé de roux; la chair est teintée au cœur, assez fine et fondante; comme toutes les autres variétés, elle a un jus sucré et abondant.

DOYENNETÉ s. f. (doi-ièn-ne-té — rad. *doyen*). Qualité de doyen d'âge.

DOYÈRE (Louis), naturaliste français, né à Saint-Jean-des-Essartiers (Calvados) en 1811, mort en Corse en 1863. Il embrassa la carrière de l'enseignement et devint professeur d'histoire naturelle au lycée Henri IV, de zoologie appliquée à l'agriculture, à l'institut agronomique de Versailles, enfin professeur à l'École centrale des arts et manufactures. On lui doit l'invention du *tue-teignes*, ou assainisseur mécanique des grains, qui lui a valu, en 1854, un des prix Montyon. Doyère s'est beaucoup occupé de l'anatomie et de la physiologie de l'homme et des animaux. Outre de nombreux articles publiés dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* et des *Mémoires* insérés dans le *Journal d'agriculture pratique*, dans les *Annales de l'Institut agronomique*, dans la *Gazette médicale*, etc., on a de lui : *Leçons d'histoire naturelle d'après le nouveau programme de l'Université du 4 septembre* 1840 (1840, in-8°), et une traduction de la *Géologie et minéralogie de Buckland* (1838, 2 vol. in-8°).

DOYET, bourg et commune de France (Allier), canton de Montmarault, arrond. et à 45 kilom. E. de Montluçon; pop. aggl. 1,436 hab. — pop. tot. 2,730 hab. Mines de houille. Belle église paroissiale, dont le clocher se fait remarquer par son élégante construction; l'une des chapelles renferme la pierre tombale d'un des seigneurs de la maison de Courtais, à laquelle appartenait le château de la Souche, situé aux environs de Doyet.

DOYLE (Richard), dessinateur anglais, né à Londres en 1826. Il s'est fait connaître comme un des plus actifs et des plus spirituels collaborateurs du *Punch*, le *Charivari* de Londres, où il a fait paraître de nombreux dessins satiriques sur les ridicules et les manies du temps. En 1850, ce journal s'étant livré à de vives attaques contre l'Eglise romaine, M. Doyle, qui appartient à la religion catholique, a cessé de lui donner des caricatures. M. Doyle a fourni, en outre, un grand nombre de dessins à plusieurs publications illustrées. Il a travaillé également aux illustrations du *Roi de la rivière d'or* de Ruskin; du *Pot de miel* de Leig Hunt; des *Contes de fées* de Pontalba; du *Voyage de MM. Brown, Jones, etc.;* des *Newcomes* de Thackeray, etc.

DOYLE (Martin), pseudonyme de Hickey, agronome et écrivain anglais. V. HICKEY.

DOYLESTOWN, bourg des Etats-Unis, ch.-l. du comté de Bucks, dans la Pensylvanie, sur le Neshaminy-Creek; 3,400 hab. Il y existe une académie, trois églises, une bibliothèque publique et une banque; chemin de fer allant à Norristown et à New-Hope.

DOZAINVILLE (Baptiste-Pierre DARDEL, dit), acteur comique, né à Paris en 1758, mort en 1805. Il joua longtemps en province, vint à Paris en 1793, et se fit une brillante réputation dans les rôles de financiers, de paysans et de niais. Il obtint ses plus grands succès dans le *Secret*, le *Jockey*, le *Château de Montenero*, le *Tableau des Sabines*, la *Maison isolée*, les *Deux chasseurs et la laitière*, etc. Dozainville avait de grands points de ressemblance avec un célèbre comique de notre temps, Potier.

DOZE (Aimée), actrice et femme de lettres. V. BEAUVOIR.

DOZENNE (Pierre), théologien français, né à Alençon (Orne) en 1658, mort en 1728. Il était membre de l'ordre des jésuites. Ses principaux écrits sont : la *Morale de Jésus-Christ* (Paris, 1686); la *Divinité de Jésus-Christ* (Paris, 1668); *Vérités nécessaires pour inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu* (Paris, 1703).

DOZULÉ, bourg de France (Calvados), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Pont-l'Evêque; pop. aggl. 758 hab. — pop. tot. 900 hab. Commerce de bestiaux, de laine et de mercerie. Dans les environs, on remarque les ruines de l'abbaye de Royal-Pré.

DOZY (Reinhardt), l'un des plus célèbres orientalistes contemporains, né à Leyde, en 1820, d'une famille d'origine française, émigrée vers 1647 pour cause de religion. Il fit ses études de philologie et d'histoire à l'université de sa ville natale, où il profita surtout des leçons du savant orientaliste Weyers. Reçu docteur en 1844, il fut d'abord employé aux manuscrits orientaux de la bibliothèque. En 1850, il devint professeur extraordinaire d'histoire, et, en 1857, professeur ordinaire. Il s'est surtout occupé de l'histoire des Arabes, et ses divers ouvrages, écrits en français, méritent l'attention de tous les savants spéciaux. Il faut mentionner, entre autres son *Dictionnaire*

détaillé des noms de vêtements chez les Arabes (Amsterdam, 1845), ouvrage couronné par l'Institut des Pays-Bas, puis la série de volumes où il étudia l'histoire des Arabes de l'Afrique occidentale et d'Espagne pendant le moyen âge, en consultant les sources arabes elles-mêmes, et où il a jeté un jour tout nouveau sur ces questions : *Scriptorum Arabum loci de Abbaditis* (Leyde, 1846-1863, 3 vol.); *Histoire des Almohades* (Leyde, 1847, en anglais); *Commentaire historique sur le poëme d'Ibn-Abdan par Ibn-Badrun* (Leyde, 1848), édition accompagnée d'une préface, de notes, d'un glossaire et d'un index; *l'Histoire d'Afrique et d'Espagne par Ibn-Adari* (1848-1852, 3 vol.). Il faut cependant accorder plus d'importance aux trois ouvrages suivants, au dernier surtout : *Recherches sur l'histoire et la littérature d'Espagne pendant le moyen âge* (Leyde, 1849; la deuxième édition est préférable, 1860, 2 vol.); *Al-Makkari, Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, avec la collaboration de Dugas, Kehl et Wright (Leyde, 1855-1861, 2 vol.); *Histoire des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides* (Leyde, 1861, 4 vol.). Son *Catalogus codicum orientalium bibliothecæ Lugduno-Batavæ* (Leyde, 1851, 2 vol.) est un des catalogues de manuscrits les mieux disposés et les mieux rédigés. On peut y joindre les *Notices sur quelques manuscrits arabes* (Leyde, 1847-1851). On a encore de lui : *l'Islamisme* (Harlem, 1863, en hollandais) et les *Israélites à La Mecque* (Leipzig, 1864, en allemand).

DRAAKENSTEIN VAN RHEEDE (Henri-Adrien), administrateur et botaniste hollandais. V. RHEEDE.

DRABA s. f. (dra-ba — du gr. *drabê*, drave). Bot. Nom scientifique latin du genre drave de la famille des crucifères.

DRABAN s. m. (dra-ban). Ancien soldat d'élite, en Allemagne et en Suède : *Charles XII partait le premier à la tête de ses* DRABANS. (Volt.)

DRABESCUS, nom ancien de DRAMA.

DRABICIUS (Nicolas), illuminé allemand, né à Strassnitz (Moravie) en 1587, mis à mort à Presbourg en 1671. Il était fils d'un bourgmestre et remplissait les fonctions pastorales à Drahatutz lorsque les édits promulgués par l'empereur contre les protestants le contraignirent à se réfugier en Hongrie (1629). Il se retira à Lednitz, où il fit le commerce des draps et mérita le blâme de ses coreligionnaires par sa conduite désordonnée. Quelque temps après, s'étant amendé, du moins extérieurement, il contrefit l'illuminé, prétendit avoir des révélations (1638), annonça la ruine de la maison d'Autriche et désigna comme devant venger ses frères exilés le prince Tagotski. Vainement il alla signifier à ce dernier, en 1645, le prétendu ordre de Dieu. Tagotski se borna à brûler la copie des révélations que lui avait adressées l'illuminé et mourut peu de temps après. Arrêté à Presbourg pour ses attaques contre la maison d'Autriche, Drabicius fut décapité. Ses révélations, publiées sous le nom de *Lux in tenebris*, furent livrées aux flammes.

DRAC s. m. (drak). Superst. Sorte de farfadet, de génie des eaux.

Drac (LE), drame fantastique en trois actes et quatre tableaux, par Mme George Sand et Paul Meurice, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 30 septembre 1864. « L'élément fantastique, dit Mme Sand, est encore une des faces de l'esprit populaire, et il n'est pas besoin de remonter, avec Charles Nodier, au moyen âge pour saisir par ses beaux cheveux flottants le lutin de la prairie, de la montagne ou de la chaumière. On le rencontre encore à chaque pas chez toutes les nations de l'Europe, dans toutes les provinces de France et sur tous nos rivages de l'Océan et de la Méditerranée. Il se plaît surtout dans des sites étranges et terribles, chez des populations qui ne semblent pouvoir réagir que par l'imagination contre la rude misère de leur vie matérielle; *kobold* en Suède, *korigan* en Bretagne, *follet* en Berry, *orco* à Venise, il s'appelle le *drac* en Provence. » Le *drac* est ce que les poëtes désignent, en général, sous le nom d'*ondins*. C'est un être amphibie, moitié homme, moitié poisson, c'est le triton antique; en un mot, c'est l'*esprit*, le *gnôme*, le *farfadet* des eaux, auquel les populations maritimes de certaines contrées croient tout aussi bien qu'à la sainte Vierge. C'est un de ces esprits que Mme Sand fait parler et agir dans une rêverie fantastique en trois actes, qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1861. Trois ans plus tard, M. Paul Meurice a remarqué ce scénario, dépourvu de toute prétention dramatique, et en a fait la pièce qui s'est jouée au Vaudeville.

Un drac s'est épris d'amour pour la jolie Francine, la fille d'André, un des plus pauvres pêcheurs de la Méditerranée; Francine, de son côté, aime un mauvais garnement du village qu'on a été obligé d'embarquer et qui voyage sur les mers lointaines, pendant que sa fiancée attend patiemment et fidèlement son retour.

Cependant les malheurs pleuvent sur le pauvre André; la saison a été mauvaise et, par surcroît, sa barque vient de chavirer avec le petit mousse Fleur-de-Mer qui la montait.

Voilà toute sa fortune engloutie par les flots. André et Francine, ne sachant plus à quel saint se vouer, s'adressent aux dracs; pour se les rendre favorables, il suffit de brûler à leur intention quelques brins d'herbe cueillis sur la plage, et Francine fait sa prière avec une telle onction et un tel chagrin, que son petit drac amoureux demande au roi des Ondins et obtient la permission d'entrer dans le corps du pauvre Fleur-de-Mer et de venir, sous cette forme, consoler Francine. Le petit lutin relève la barque chavirée, la ramène au port et annonce en même temps le retour de Bernard, qui, en effet, revient sage, amendé et contremaître du *Cyclope*. Mais alors, en voyant la joie avec laquelle Francine accueille son fiancé, un changement rapide s'opère chez le farfadet fait homme. La jalousie lui entre au cœur, vive et poignante; il jure de se venger de Francine, et il se promet de perdre Bernard. Dès ce moment le caractère du lutin se transforme, et, d'aimable Trilby qu'il était, le drac devient le plus zélé suppôt que puisse envier Belzebuth dans son infernale légion. Le voilà qui d'abord suscite à Bernard un rival redoutable du nom de Lesquinade. Ce Lesquinade est un usurier auquel le père de Francine doit cinq cents écus et qui veut faire vendre la barque du vieux pêcheur; le drac souffle la générosité au cœur de l'usurier, et allume la cupidité du père André, qui promet à Lesquinade la main de sa fille en échange de la remise de sa dette. Cependant Bernard est un brave, et l'usurier ne pourrait jamais lui tenir tête si le drac ne le rendait tout à coup le plus vaillant champion de la contrée. Lesquinade provoque donc Bernard, qui, se croyant trahi, accable sa fiancée de reproches et se fait jeter honteusement à la porte par le père André. Au dernier acte, le drac va jouir enfin de sa vengeance. Lesquinade est sur le point de se battre avec Bernard, et, s'il ne le tue pas, le père André se chargera de ce soin, car il est plein de colère encore contre celui qui a osé insulter sa fille. Cependant le drac commence à s'adoucir. Francine, qui ne comprend rien à tout ce qui se passe autour d'elle, se désespère et pleure toutes les larmes de son corps. Le farfadet éprouve des remords, il se repent bientôt du mal qu'il a fait; il met à néant la bravoure factice de Lesquinade, et celui-ci, redevenu poltron comme devant, fuit en toute hâte la colère de Bernard. Alors Fleur-de-Mer s'approche de Bernard et lui montre au fond d'un gouffre un collier de perles fines dont le prix suffirait à enrichir la maison de Francine. Bernard va, sans hésiter, plonger dans l'abîme; mais Fleur-de-Mer l'y a précédé, et, lorsque le fiancé de Francine s'y jette à son tour, il en ramène le cadavre du petit mousse, qui tient dans sa petite main le brillant collier de perles dont Francine fera sa dot. Puis aussitôt une forme impalpable semble voltiger dans l'air au-dessus des eaux et des rochers, et une voix pure et douce comme le souffle du vent dans la harpe éolienne entonne les louanges de la vie mystérieuse des esprits et de leur liberté ineffable. Le drac a dépouillé son enveloppe mortelle pour retourner aux humides demeures de la mer et voltiger de nouveau dans l'azur du ciel enflammé de la Provence.

« Au point de vue poétique, dit M. Paul de Saint-Victor, la pièce de Mme Sand et de M. Paul Meurice n'est pas sans reproche. Il y a quelque chose de postiche dans cette créature amphibie, moitié aérienne, moitié aquatique. Le monde des esprits a ses espèces et ses hiérarchies aussi distinctes que celles de la zoologie terrestre. Un poëte qui fait voler un ondin ou nager un sylphe commet la même faute qu'un naturaliste qui donnerait des ailes à un poisson ou des nageoires à un oiseau-mouche. Le caractère du drac n'est pas moins disparate que sa forme. Trop incarné pour un farfadet, il s'ajuste trop vite au corps d'enfant qu'il a revêtu. Excepté dans quelques courts et charmants passages, on n'entend pas assez gazouiller son âme éolienne à travers la cage de chair où elle est recluse. »

M. Paul Meurice a mis, en effet, dans la bouche de ce gracieux petit lutin une foule de grandes tirades philosophiques qui ne sont guère à leur place, et nous eussions préféré de beaucoup qu'il gardât quelques-unes des ravissantes choses que, dans sa première version, Mme Sand lui fait débiter à Francine endormie : « Viens, lui dit-il, je te conduirai dans le royaume des merveilles, dans le palais transparent des elfes, sous le dais de corail des ondines. Viens et tu auras la science de toutes choses, tu liras dans la pensée de toutes les créatures, depuis la fantaisie de l'insecte qui vole de fleur en fleur jusqu'à la plus secrète pensée de l'homme; tu entendras la respiration profonde de la pierre écrasée sous la pierre, tu comprendras le langage passionné du torrent qui se précipite et les suaves paroles qu'en son extase amoureuse l'alouette chante au soleil matinal! Viens, Francine... Viens... »

« Une fantaisie trop artificielle et trop raisonnable, dit encore M. Paul de Saint-Victor, tel est, selon nous, le défaut du *Drac*. Son milieu n'est pas assez idéal pour soutenir la présence constante d'un esprit. On y entend à la fois sonner des sabots et vibrer des ailes, jurer les pêcheurs et chanter les sylphes; la réalité et le songe s'y heurtent sans se pénétrer; mais ce défaut poétique est

presque devenu une qualité théâtrale. En mesurant la fantaisie au public, Mme Sand l'a fait accepter : c'est parce qu'elle lui a rogné ses ailes que la pièce a si bien marché. Cette part faite à la critique, on ne saurait trop louer d'ailleurs l'ingénieux arrangement du drame, ses caractères francs et simples, l'éloquence familière de ses personnages, les sentiments délicats et tendres dont il est rempli. Toute raréfiée qu'elle est, son atmosphère surnaturelle ajoute à l'effet; c'est le charme d'un intérieur donnant sur la mer et rafaîchi par la brise saline. »

Mme Sand a écrit quelque part : « L'artiste a parfois besoin de sortir, par une invention quelconque, du monde positif qui l'inquiète, l'oppresse, l'ennuie ou le navre. » Et Mme Sand a raison. C'est en cela que consiste la liberté de l'art. Le caprice pur et simple, la fantaisie, le fantastique même et le surnaturel appartiennent de droit au poëte; il peut, de temps à autre, enfourcher l'hippogriffe et permettre à son imagination fatiguée du réel de repousser l'horizon et de s'envoler au delà des régions terrestres. Aussi, ne nous associons-nous pas aux nombreux critiques qui ont reproché à Mme Sand d'avoir usé de cette prérogative. « Rêver, disent-ils, n'est pas penser. » Pour nous, Mme Sand pense toujours, même quand elle croit rêver. Tant de gens, au contraire, rêvent, quand ils croient penser!

DRAC, rivière torrentielle de France. Elle prend sa source au col des Deux-Courettes, arrond. d'Embrun (Basses-Alpes), baigne Orcières, se double par la jonction d'une autre branche appelée Drac-de-Champoléon, arrose la belle vallée de Champsour, baigne Saint-Bonnet, se grossit de la Séveraisette et de la Séveraise, entre, au-dessous d'Aspres-les-Corps, dans le département de l'Isère, traverse le défilé du Saut-du-Loup, passe sous l'arche hardie du pont de Claix, et va se jeter dans l'Isère à 3 kilom. et demi en aval de Grenoble, après un cours de 148 kilom. Cette fougueuse rivière traverse une vallée très-pittoresque, et son lit, qui atteint souvent la largeur de 1 kilom., n'est qu'un vaste champ de pierres.

DRACÉNA s. m. (dra-sé-na — lat. *dracæna ;* gr. *drakaina*, dragon femelle). Erpét. Nom scientifique des dragonnes, genre de reptiles sauriens.

— Bot. Nom scientifique des dragonniers, genre de liliacées.

DRACÈNE s. f. (dra-sè-ne — lat. *dracæna;* gr. *drakaina*, même sens). Dragon femelle. ‖ Vieux mot.

— Anc. mar. Poupe ou gouvernail d'une galère.

DRACENUM, nom latin de DRAGUIGNAN.

DRACHENFELS (le rocher du Dragon), la plus célèbre des hauteurs connues sous le nom de *Siebengebirge* ou les *Sept-Collines*, quoiqu'elles soient en réalité plus de sept; elle s'élève sur la rive droite du Rhin, près de Bonn. Elle n'a qu'une altitude de 320 mètres environ; mais elle est si escarpée qu'on ne la gravit que difficilement. Toutefois le voyageur qui a ce courage en est amplement dédommagé, en arrivant au sommet, par la beauté du paysage qui se déroule à ses pieds et par l'aspect imposant que présentent les montagnes voisines, couvertes de châteaux en ruines. Au faîte même de la montagne se trouvent les ruines d'un château du XIIe siècle, monument élevé par la milice des Sept-Collines à son vaillant capitaine, Genger, mort sur le champ de bataille, et une colonne commémorative érigée en 1858, en souvenir de la guerre de l'Indépendance. Cette montagne a été chantée par un grand nombre de poëtes nationaux et étrangers; mais c'est surtout aux vers de lord Byron qu'elle doit sa célébrité dans l'Europe entière. Son nom lui vient de ce qu'elle était jadis hantée par un dragon, qui habitait dans une caverne située sur ses flancs, et qui, d'après la tradition, aurait été tué par Siegfried, l'un des héros de l'épopée des *Niebelungen*.

DRACHME s. f. (dra-kme — pour l'étymol., v. à la partie encyclop.). Métrol. Monnaie des Grecs anciens, qui valait six oboles. ‖ Monnaie des Grecs modernes, qui valait 0 fr. 88, et qui vaut 1 fr. depuis l'adoption du système monétaire décimal dans ce pays. ‖ Monnaie juive, qui valait un demi-sicle. ‖ Unité de poids usitée en Allemagne, en Suède et en Turquie, avec des valeurs diverses.

— Fam. Petite quantité : *Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six* DRACHMES *d'amour.* (Volt.)

— **Encycl.** Linguist. Notre mot *drachme* est le mot lat. *drachma*, dérivé du gr. *drachmê*, qui vient lui-même de *drax*, une pincée, et aussi main fermée pour saisir, lequel est allié lui-même à *drassein*, prendre, saisir. Curtius, par le changement du *g* en *d*, tire ce mot de la racine sanscrite *grah*, védique *grabh*, prendre, proprement s'ouvrir pour saisir. Cette racine est originairement identique avec la racine sanscrite *gabh*, *gambh*, s'ouvrir, d'où dérivent plusieurs noms aryens d'objets divers qui s'écartent pour saisir ou engloutir, comme : *gabha*, fente, vulve; *gambhan*, gouffre, profondeur; *gambha*, gueule, dent; grec *gomphos*, ancien slave *zâbû*, même sens; sanscrit *gabhasti*, timon

fourchu, limonière, carreaux à deux pointes, fourche, main; l'ancien allemand *kapala*, *gabala*, fourche; scandinave *gaffal*, anglo-saxon *gaflas*, les fourches pour le gibet; anglais *gallows*, gothique *gibla*, scandinave *gafl*, ancien allemand *gibol*, faîte d'un toit. Les formes germaniques font présumer un thème sanscrit *gabhala*, synonyme de *gabhasti*, lequel se retrouve également dans les langues celtiques : ancien irlandais *gabul*, fourches, moderne *gabhal*, *gobhal*, erse *gobhlag*, *gobhlan*, kymrique *gafl*, *galhach*, armoricain *gaul*, *gaol*, etc. La racine verbale s'est aussi maintenue dans l'ancien irlandais *gabim*, prendre; irlandais moderne *gabhaim*, kymrique *gafael*, même sens. L'irlandais erse *gab*, *gob*, bouche, bec, appartient évidemment à la même famille. Les affinités de la racine *grabh* s'étendent aussi fort au loin, et il est intéressant de mettre en regard ses dérivés divers avec ceux de la racine *gabh*. Ce *grabh* correspond d'abord au grec *drassein*, indiqué plus haut, et qui est la forme la plus altérée, à l'ancien slave *grabiti*, prendre, saisir; au russe *grabiti*, polonais *grabic*, même sens, d'où le polonais *grabki*, fourche à plus de deux pointes. L'ancien allemand *chrapho*, trident, se lie de même à la racine analogue *chrap*, conservée dans *chripsjan*, prendre, scandinave *krabba*, attirer. En irlandais *grabaim* signifie arrêter, empêcher, c'est-à-dire saisir, et la fourche est appelée *grapa*, *grapadh*. A la même famille appartiennent : l'irlandais *grabach*, *grobach*, dentelé, *gribh*, doigt, *sgraban*, étrille, *crib*, peigne, kymrique *crib*, armoricain *krib ;* le russe *grebêni*, peigne, *grebli*, râteau; le polonais *grzebien*, peigne, *grabie*, râteau; l'illyrien *grebuglia;* le lithuanien *greblys*, même sens. Curtius rattache aussi à la racine *grabh* le lithuanien *rinkti*, rassembler, recueillir, *rinka*, main, ancien slave *raka*, et le grec *drepô*, cueillir, faucher, *drepanon*, faux. Ces divers rapprochements ont ceci d'intéressant qu'ils indiquent que les formes *grabh* et *gabh* ont dû coexister au temps de l'unité aryenne, fait qui se reproduit aussi pour d'autres racines dont l'altération avait déjà commencé dès cette époque.

— Métrol. La *drachme* des Grecs valait 6 oboles. L'obole et la *drachme* ont été en usage chez les Grecs et chez les Romains comme monnaie réelle, monnaie de compte, et comme poids. On s'en est servi après eux en France et dans d'autres pays, où on les emploie encore, soit comme monnaie, soit comme poids. La *drachme* était considérée chez les Grecs comme équivalant à une pincée d'oboles, c'est-à-dire à six pièces en forme d'aiguille, que la main pouvait contenir. Mais il y avait deux espèces de *drachmes*, la *drachme* attique et la *drachme* éginète. La première eut cours le plus longtemps en Grèce, dans le Nord et en Sicile. Voici le rapport qu'on a établi entre la *drachme* et les autres pièces de monnaie attiques : elle valait 1 tétrobole et demi, 3 dioboles, 6 oboles, 12 demi-oboles, 23 dichalcons, 48 chalcus, 336 leptons.

Les composés de la *drachme* étaient : la didrachme ou 2 *drachmes*, la tétradrachme ou 4 *drachmes*, la mine ou 100 *drachmes*, le talent attique ou 6,000 *drachmes*, le talent éginète ou 10,000 *drachmes*.

On a retrouvé beaucoup de *drachmes* attiques qui représentent, sur la face, la tête de Minerve Athênê ornée d'un casque, et, sur le revers, la chouette, oiseau de Minerve, entourée d'une guirlande d'olivier. Les plus beaux spécimens de *drachme* attique se trouvent au Musée britannique.

La valeur de la *drachme* attique paraît avoir été égale à celle du denier romain. Scaliger, dans sa dissertation *De re nummaria*, ne dit pas absolument que le denier et la *drachme* fussent la même chose; mais il rapporte un passage grec d'une ancienne loi, où il est dit que la *drachme* était composée de 6 oboles, et il en conclut qu'au temps de Sévère, du moins, le denier et la *drachme* avaient la même valeur. Ces deux monnaies étaient reçues dans le commerce sur le pied d'équivalence : 100 *drachmes* étaient égales en poids à 112 deniers, et cette différence de 12 pour 100 sur une petite valeur faisait que les deux monnaies se recevaient indifféremment dans le commerce des denrées, dans le payement des ouvriers et dans toutes les affaires de peu d'importance. Rollin, dans son *Histoire ancienne*, dit que les marins grecs recevaient une paye d'une *drachme*, indépendamment de ce que les capitaines de navire donnaient aux rameurs du premier rang. Budé, dans son livre *De asse*, établit, d'après le témoignage de Pline, de Strabon et de Valère Maxime, que le mot *drachme* est synonyme de denier. Il y avait 96 *drachmes* à la livre attique, et la livre romaine se composait également de 96 deniers. La livre romaine étant assez généralement évaluée à 321^{gr},238, il en résulterait, en admettant la parité de la livre attique et de la livre romaine, que la *drachme* aurait eu un poids équivalant à 1/96 de 321^{gr},238, soit 3^{gr},242. Cette conséquence va nous conduire à l'évaluation de la *drachme* attique en monnaie de notre temps. Le denier romain, en le supposant d'argent pur, répondait à une valeur approximative de 74 centimes; si l'on tient compte de la différence de 12 pour 100 signalée ci-dessus en faveur du denier sur la *drachme*, celle-ci équivaudra à environ

0 fr. 635. Sa valeur au change des monnaies serait aujourd'hui de 0 fr. 715 sur le pied de 220 fr. 56 le kilogramme, prix du tarif officiel, et sa valeur réelle serait de 72 centimes. 6,000 *drachmes* attiques faisaient 1 talent, que les auteurs les plus compétents ont évalué à 3,000 livres de notre ancienne monnaie, 2,962 fr. 95 de la nouvelle.

La *drachme* éginète, qui avait cours en Béotie, dans quelques parties du nord de la Grèce et surtout dans les Etats du Péloponèse, à l'exception de la Corinthie, était plus grande que la *drachme* attique; elle valait, pense-t-on, à peu près 1 fr. 425 de notre monnaie. La *drachme* éginète représentait d'un côté une tortue, de l'autre une figure plus ou moins régulière dans laquelle étaient inscrites les lettres qui indiquaient la valeur de la pièce. La *drachme* était aussi en usage chez les Juifs. Elle valait, comme poids, suivant Paucton, 43 grains, et, comme monnaie, 50 centimes.

La *drachme* était naguère la monnaie de compte et la monnaie réelle d'argent du royaume de Grèce. La *drachme*, monnaie de compte, se subdivisait, comme la *drachme* effective, en 100 leptos de 0,0088 et valait 88 centimes. Le poids de la *drachme* d'argent était de 4^{gr},450, au titre de 900 millièmes. Il y avait des pentadrachmes d'argent, ou pièces de cinq *drachmes*, au même titre, du poids de 22^{gr},3, et d'une valeur de 4 fr. 40. Il y avait aussi des pièces d'un demi et d'un quart de *drachme*, au même titre de 900 millièmes, pesant 2^{gr},26 et 1^{gr}, dont la valeur était de 44 et de 22 centimes. Les monnaies d'or étaient l'icossadrachme ou pièce de 20 *drachmes*, au titre de 900 millièmes, pesant 5^{gr},762 et valant 17 fr. 83, et la tessaracontadrachme ou pièce de 40 *drachmes*, au même titre, du poids de 11^{gr},524, et valant 35 fr. 65. Depuis l'adoption du système décimal en Grèce, la *drachme* vaut 1 fr.

La *drachme* est encore une subdivision du marc de Cologne, en usage en Allemagne pour les monnaies et les matières précieuses : le marc de Cologne, qui équivaut à 233^{gr},864391, contient 16 loths de 14^{gr},616524, et le loth se divise en 4 *drachmes*, dont l'équivalent est de 3^{gr},654131. La *drachme* se subdivise elle-même en 4 pfennings, le pfenning en 17 eschens, et l'eschen en demis, quarts, etc.

La *drachme*, sous son nom persan de *derhem*, est également une unité de poids en usage dans le royaume de Perse.

En Prusse, il est fait usage, pour peser les monnaies et les matières précieuses, du marc dit de Cologne, un peu plus lourd que celui qui est usité, sous la même dénomination, dans le reste de l'Allemagne : les subdivisions de ce marc sont les mêmes en loths et en *drachmes*. Son équivalent en poids est 234^{gr},129962, comprenant 16 loths, pesant chacun 14^{gr},633123; chaque loth contient 4 *drachmes* de 3^{gr},658281. La *drachme* prussienne est plus lourde que celle d'Allemagne de 4^{milligr},15; elle se subdivise en 4 deniers, le denier en 2 hellers, et le heller en demis, quarts, etc.

En Suède, l'unité de poids usitée pour les matières précieuses est le marc de 212^{gr},459134, composé de 16 loths de 13^{gr},278695. Le loth se divise en 4 *drachmes* de 3^{gr},319674, et la *drachme* en 68 as et demi. Le poids de l'as est de 48^{milligr},462.

La *drachme* est enfin une subdivision du cheki, employé en Turquie pour le poids des monnaies et matières précieuses. Le cheki, qui équivaut à 318^{gr},901163, comprend 100 *drachmes* de 3^{gr},189012. La *drachme* turque contient 16 carats de 0^{gr},199313; le carat se divise en 4 grains de 0^{gr},049828, et le grain en demis, quarts, etc.

On voit, par ce qui précède, que la *drachme* moderne, employée comme poids, s'écarte peu du poids de la *drachme* antique, lequel peut être évalué, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à 3^{gr},242 environ.

DRACHTEN. V. DRAGTEN.

DRACICES, déesses inférieures des enfers, dans la mythologie slave. Elles formaient le noyau principal de l'armée féminine infernale et étaient représentées sous l'aspect de monstres effroyables. Dans les croyances religieuses, elles étaient la personnification des remords.

DRACINE s. f. (dra-si-ne — du lat. *dracæna*, dragon femelle). Chim. Matière alcaline extraite de la résine appelée sang-dragon.

DRACIQUE adj. (dra-si-ke — rad. *dracine*). Chim. Se dit des sels dont la dracine est la base.

DRACK (Francis), navigateur anglais. V. DRAK.

DRACO s. m. (dra-ko — mot lat. formé du gr. *drakôn*, dragon). Erpét. Nom scientifique des dragons, genre de reptiles sauriens.

DRACOCÉPHALE s. m. (dra-ko-sé-fa-le — du gr. *drakôn*, dragon; *kephalê*, tête). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des népétées, qui habite le nord des deux continents.

— **Encycl.** Ces belles labiées doivent leur nom générique à la forme de leur corolle, qui présente une certaine ressemblance avec la tête des reptiles sauriens appelés *dragons*. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, entières ou pinnatifides, à fleurs or-

dinairement bleues ou violacées, le plus souvent groupées en épis rameux. La plupart sont exotiques. Le *dracocéphale* de Virginie est une grande et belle plante qui, par le port et l'aspect, rappelle assez bien la digitale pourprée. Sa tige, haute d'un mètre environ, porte des feuilles lancéolées et se termine par un élégant épi de fleurs violacées, qui répandent une odeur douce et agréable. Cette plante présente, en été, un phénomène remarquable. Lorsque ses feuilles ou ses fleurs ont été dérangées de leur position primitive, elles n'y reviennent pas spontanément, comme celles de la plupart des autres végétaux, mais restent à la place qu'on leur a imposée, jusqu'à ce qu'on vienne leur donner une nouvelle impulsion. C'est ce qui a valu à cette plante le nom vulgaire de *cataleptique*, par allusion à ce qui se passe dans la maladie dite *catalepsie*. Le *dracocéphale* de la Caroline paraît présenter le même phénomène. Le *dracocéphale* de Moldavie est plus connu sous le nom vulgaire de *mélisse de Moldavie;* cette espèce est très-réputée en médecine; l'infusion théiforme de ses feuilles est recommandée dans les maladies de langueur et les affections spasmodiques causées par des flatuosités. On fait avec ses fleurs un ratafia vanté contre les coliques. L'huile essentielle qu'on en retire est aussi employée en pharmacie. Le *dracocéphale* des Canaries, remarquable par son odeur camphrée, possède des propriétés analogues. On peut citer encore les *dracocéphales* de Sibérie, du Levant, d'Autriche et de Crimée. Toutes ces plantes sont cultivées dans les jardins d'agrément, où elles forment de belles touffes; peu difficiles sur le sol et l'exposition, elles demandent seulement à être protégées contre les gelées et arrosées pendant les longues et fortes sécheresses.

DRACOMONTIUM, nom latin de TRACHENBERG.

DRACON, archonte et législateur athénien, qui vivait vers 624 av. J.-C. On croit qu'avant lui les Athéniens n'avaient pas de lois écrites. Le peuple gémissait sous le joug d'une aristocratie avide et oppressive (les *eupatrides* ou nobles), qui rendait la justice au nom du droit coutumier de l'âge héroïque, interprété par elle au gré de ses intérêts. Au milieu de l'anarchie et des déchirements d'un tel ordre de choses, Dracon fut désigné pour donner un code de lois qui ramenât le calme dans la république. Cette réforme peut en quelque sorte être considérée comme une des premières conquêtes de la démocratie, en ce qu'elle a, la première, fixé la législation et mis fin aux interprétations arbitraires des eupatrides. Dracon ne modifia pas la forme du gouvernement, et son code n'est resté célèbre que par la rigueur inflexible des pénalités. La mort est le châtiment qu'il prescrivait non-seulement pour les crimes, mais pour les moindres fautes. Le législateur disait qu'il n'en connaissait pas de plus douce pour les dernières, ni de plus grave pour les autres. Aussi a-t-on dit que ses lois étaient écrites « non avec de l'encre, mais avec du sang; » et l'expression de *lois draconiennes* est-elle demeurée dans le langage de tous les peuples pour désigner des dispositions législatives d'une sévérité implacable. On n'a rien de bien certain sur la fin de Dracon, et ce qu'on en raconte ressemble à un mythe, analogue à tous ceux qui sont relatifs aux législateurs primitifs, c'est-à-dire que son œuvre lui coûta la vie. Suivant les uns, ses règlements excitèrent tant de murmures, qu'il fut obligé de se retirer dans l'île d'Egine, où il mourut peu après. D'autres, au contraire, rapportent avec assez peu de vraisemblance qu'ayant paru au théâtre, le peuple, enthousiasmé, lui jeta tant d'offrandes, qu'il périt étouffé. Quoi qu'il en soit, ses lois furent en partie observées jusqu'à Solon.

DRACON (Honoré), jurisconsulte, né à Nice au XVIe siècle, fut un des amis d'Alciat. On a de lui quelques écrits, dont le plus connu est une traduction en vers des *Institutes de Justinien*, intitulée : *Elementa juris civilis* (Lyon, 1531, in-4°), et plusieurs fois rééditée.

DRACON DE STRATONICE, rhéteur grec du IIe siècle de notre ère. On a de lui un traité intitulé *De metris poeticis*, et publié pour la première fois à Leipzig en 1812. On y trouve quelques citations d'auteurs aujourd'hui perdus.

DRACONCE ou **DRACONTIUS** (saint), évêque d'Hermopolis, né en Egypte. Il vivait vers le milieu du IVe siècle. Il accepta l'épiscopat sur les instances de saint Athanase et fut exilé par l'empereur Constance dans le désert de Clysma, près de la mer Rouge. L'Eglise l'honore le 21 mai.

DRACONCULE s. m. (dra-kon-ku-le — dimin. du gr. *drakôn*, dragon). Ichthyol. Poisson du genre callionyme, appelé aussi *lyre*.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, formé aux dépens des arums.

DRACONCULÉ, ÉE adj. (dra-kon-ku-lé — rad. *draconcule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre draconcule.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre draconcule.

DRACONIEN, IENNE adj. (dra-ko-ni-ain, i-è-ne). Hist. Se dit des lois édictées par Dracon, législateur athénien : *Les lois* DRACONIENNES.

— Par anal. Se dit de tout ce qui est empreint d'une rigueur excessive : *Code* DRACONIEN. *Législation* DRACONIENNE. *Sévérité* DRACONIENNE. *Le code, que l'on regarde comme la plus belle œuvre de Napoléon, est l'œuvre la plus* DRACONIENNE *que je sache.* (Balz.) *Dire que la Russie a pris contre les Polonais les mesures les plus* DRACONIENNES, *ce n'est pas aller au delà de la vérité.* (L.-J. Larcher.)

DRACONIGÈNE adj. (dra-ko-ni-jè-ne — du gr. *drakôn*, dragon; *gennaô*, j'engendre). Antiq. Se dit de Thèbes et de ses habitants, parce que cette ville fut, selon la Fable, fondée miraculeusement par des hommes nés des dents d'un dragon.

DRACONITE s. f. (dra-ko-ni-te — du lat. *draco*, dragon). Antiq. Pierre de forme singulière, que Pline et quelques naturalistes anciens ont prétendu se trouver dans la tête du dragon : *Pour se procurer la* DRACONITE, *il fallait endormir le dragon avant de lui couper la tête; sans cela, point de pierre.* (Volt.)

— Zooph. Nom donné à des polypiers fossiles voisins des astrées.

DRACONITES (Jean), théologien allemand, né à Karlstadt (Franconie) vers 1494, mort en 1566. Professeur de langues classiques et chanoine à Erfurt, il fut l'un des premiers à se joindre à Luther au début de la Réformation; il occasionna ainsi, en 1521, une sorte de soulèvement parmi les prêtres d'Erfurt, et se rendit ensuite à Wittemberg. Appelé de là comme pasteur à Miltemberg, il en fut banni en 1523, et revint à Wittemberg, où il vécut jusqu'en 1525; puis il devint successivement pasteur à Waltershausen, à Eisenach, à Marbourg et à Rostock, et, en 1561, fut appelé à la présidence de l'évêché de Poméranie en Prusse, dont il se démit peu après. Son principal ouvrage est la *Biblia pentapla*, en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin et en allemand, dont cependant il n'a été publié à Wittemberg, de 1563 à 1565, que des livres isolés, savoir : les *Proverbes de Salomon*, *Isaïe*, *Zacharie*, *Malachie*, *Michée*, ainsi que des fragments de la *Genèse* et des *Psaumes*.

DRACONTE s. f. (dra-kon-te — du gr. *drakôn*, dragon). Bot. Genre d'aracées de l'Amérique tropicale, dont la racine est regardée, dans ces pays, comme un spécifique contre la morsure des serpents.

DRACONTIASE s. f. (dra-kon-ti-a-ze — du gr. *dracontion*, petit dragon). Méd. Maladie fréquente en Afrique, en Asie, en Amérique, surtout parmi les esclaves, et qui est causée par la présence du dragonneau.

DRACONTIÉ, ÉE adj. (dra-kon-ti-é — rad. *dracontion*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre dracontion.

— s. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre dracontion.

DRACONTION s. m. (dra-kon-ti-on — mot gr. qui signif. *petit dragon*). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des orontiacées.

— **Encycl.** Les *dracontions* sont des plantes herbacées, vivaces, à tige souterraine (vulgairement *racine*) tubéreuse, charnue, féculente, à feuilles simples, dont le pétiole est élargi à la base en forme de gaîne. Les fleurs, munies d'un calice coloré et dépourvues de corolle, sont réunies en un spadice ou sorte d'épi cylindrique, court, entouré d'une spathe cymbiforme; les fruits qui y succèdent sont des baies globuleuses et polyspermes. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, toutes exotiques. Le *dracontien* à feuilles percées est une plante grimpante, qui s'attache aux arbres, comme le lierre, par des racines fibreuses et latérales; ses feuilles, assez grandes, ovales lancéolées, d'un beau vert, sont remarquables par des ouvertures ovales oblongues placées entre les nervures; la spathe, longue de 15 à 20 centimètres, d'un blanc jaunâtre, renferme un spadice jaune et cylindrique. La tige, couverte d'écailles un peu livides, débris des feuilles tombées, rappelle par son aspect la peau chagrinée du serpent. C'est sans doute ce qui a fait attribuer à cette plante, dans l'Amérique du Sud, où elle croît, la propriété d'éloigner les reptiles venimeux et de guérir leurs morsures; aussi les indigènes la tiennent-ils en très-haute estime sous ce rapport; ils en ont toujours sur eux un morceau, surtout quand ils partent en voyage. Le *dracontion* à feuille découpée croît dans l'Inde, au Japon et à la Guyane; son tubercule arrondi, assez gros, un peu aplati, donne naissance à une feuille unique, très-découpée, portée sur un pétiole long de 40 centimètres, tacheté de vert, de blanc et de pourpre, et comme écailleux; la spathe, d'un violet foncé en dehors, plus pâle en dedans, à sommet terminé en pointe aiguë, renferme un petit spadice jaune, qui exhale une odeur fétide et cadavéreuse. Le tubercule est âcre, purgatif et employé avec succès comme emménagogue au Japon, où on l'appelle *konjaku*. Le *dracontion* penné est originaire du Venezuela, où il croît en parasite sur les vieux arbres. Le *dracontion* épineux a des feuilles en forme de fer de flèche. Il habite l'Inde et l'île de Ceylan, où il croît surtout dans les lieux ombragés; il s'élève ordinairement très-haut. Son rhizome, long, épais, entouré de tous côtés de tubercules épineux, fournit une fécule très-estimée, et qui est souvent d'une grande ressource pour l'alimentation. La plupart des *dracontions* sont cultivés dans nos jardins botaniques, et quelquefois aussi chez les amateurs, à cause de la grandeur, de la beauté et surtout de la singularité de leur feuillage. Ils exigent la serre chaude, où on les propage assez facilement, soit par semis, soit par éclats de pieds.

DRACONTIQUE adj. (dra-kon-ti-ke — de *dragon*, constellation). Astron. anc. Qui a rapport aux nœuds de la lune. ‖ *Mois draconique*, Espace de temps que la lune met à faire sa révolution, par rapport à son nœud.

DRACONTISOME s. m. (dra-kon-ti-so-me — du gr. *drakôn*, dragon; *soma*, corps). Tératol. Genre de monstres unitaires, de la famille des célosomiens, nommé ainsi parce qu'il présente de l'analogie avec la disposition des petits reptiles iguaniens appelés dragons.

DRACONTIUS, poëte latin et prêtre chrétien, né en Espagne; il mourut vers 450. On a de lui un poëme sur la création, d'un style pénible et dont l'obscurité a fait dire que l'auteur ne s'entendait pas toujours lui-même. Il a pour titre : *Hexameron, seu opus sex dierum* (Paris, 1560); le P. Sirmond en a donné une édition (Paris, 1619). Dans le VIIe siècle de notre ère, Eugenius, évêque de Tolède, remania ce poëme et y ajouta le récit du septième jour. L'ouvrage ainsi modifié a été réimprimé plusieurs fois, notamment par Carpzov (Helmstædt, 1794).

DRACONURE s. m. (dra-ko-nu-re — du gr. *drakôn*, dragon; *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens détaché des anolis.

DRACONYLE s. m. (dra-ko-ni-le — du gr. *drakôn*, dragon; *ulê*, matière). Chim. Hydrogène carboné solide, blanc, obtenu par Glenard et Boudault dans la distillation du sang-dragon.

DRACOPHYLLE s. m. (dra-ko-fi-le — du gr. *drakôn*, dragon; *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées.

DRACOPIDE s. f. (dra-ko-pi-de — du gr. *drakôn*, dragon; *ops*, œil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des hélianthées, qui habite l'Amérique du Nord.

DRACOSAURE s. m. (dra-ko-so-re — du gr. *drakôn*, dragon; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles, offrant un mélange des caractères des tortues et des crocodiles, et qu'on trouve dans les couches du trias.

DRACOSÈS (Constantin). V. CONSTANTIN XIII.

DRACUT, ville des Etats-Unis, comté de Middlesex, Etat de Massachussets, sur la rive gauche du Merrimack et en face de Lowell, à laquelle elle est réunie par deux ponts jetés sur le fleuve, à 45 kilom. N.-O. de Boston; 4,400 hab. Manufacture de coton, de laine et de papier.

DRAESEKE (Jean-Henri-Bernard), théologien allemand, né à Brunswick en 1774, mort à Postdam en 1849. Après avoir achevé ses études à l'université de Helmstædt, il devint successivement diacre à Moelln (1795), pasteur à Ratzebourg (1804), puis à Brême (1814), conseiller ecclésiastique à Cobourg (1828), premier prédicateur à Magdebourg (1832) et enfin évêque protestant de la province de Saxe en Prusse. Des démêlés qu'il eut avec le magistrat de Magdebourg, au sujet de la destitution du prédicateur Sintenis, lui firent prendre sa retraite en 1843. Il devint alors prédicateur de la cour, devant laquelle il prêcha, tantôt à Berlin, tantôt à Potsdam. Draeseke a laissé une grande réputation comme orateur de la chaire. On a de lui plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Sermons à l'usage des adorateurs réfléchis de Jésus* (1804-1812, 5 vol.); *Foi, amour, espérance* (1813); la *Renaissance de l'Allemagne; Une série de discours évangéliques* (1814); *Projets de sermons sur des textes libres* (1815, 2 vol.); *Sermons sur la destinée dernière de Notre-Seigneur* (1816); *Coup d'œil sur les derniers jours de la vie de Jésus* (1821); *Christ à la génération de ce temps-ci* (1820); *Portraits tirés de la sainte Ecriture* (1821-1828); *Du royaume de Dieu* (1830, 3 vol.). Son fils, surintendant de l'Eglise de Saxe-Cobourg, a publié, après la mort de son père, des *Sermons posthumes* (Magdebourg, 1850-1851).

DRAEXLER-MANFRED (Charles-Ferdinand), poëte et littérateur allemand, né à Lemberg (Galicie) en 1806. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Leipzig, il collabora à diverses publications littéraires, puis voyagea en France, en Angleterre, habita différentes villes d'Allemagne et finit par se fixer à Darmstadt. On a de lui : *Romances, chants et sonnets* (Leipzig, 1826-1828, 2 vol.); *Troupes et marionnettes* (Leipzig, 1836, 2 vol.); *Poésies* (Francfort, 1838); *Excursions* (1840); *Album de fleurs* (1843); *Vignettes, portraits et tableaux de genre* (1845); *Sonnenberg* (1845), etc. Il a publié de nombreux articles dans l'*Annuaire littéraire du Rhin* et la *Gazette* de Darmstadt.

DRAG s. m. (dragh — de l'angl. *to drag*, entraîner). Sorte de chasse à courre à laquelle les dames prennent part en chariot.

DRAGAGE ou **DRAGUAGE** s. m. (dra-ga-je — rad. *drague*). Action ou manière de draguer : *Il faudra purger par un* DRAGAGE *réitéré les fonds producteurs de l'invasion des moules et de l'envasement.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Le *dragage* est un déblai effectué sous l'eau; cette opération, qui se fait au moyen de dragues, a pour but de remédier au défaut de profondeur des cours d'eau navigables en enlevant les hauts-fonds; de curer les petits cours d'eau, les rivières, les fleuves, les ports et les bassins; de creuser l'emplacement des piles de pont ou des ouvrages d'art, lorsque les moyens d'épuisement sont insuffisants ou trop dispendieux pour exécuter les fouilles à sec; d'extraire le sable et le gravier utiles aux constructions de tout genre, etc., etc.

Lorsque le terrain à fouiller dans l'eau est composé de sable et de menu gravier, ou même de terre friable, on fait usage de la drague à main, toutes les fois que le volume à déblayer n'est pas assez important pour employer la drague-machine, ou qu'il est impossible d'amener celle-ci au-dessus de l'endroit à draguer. Pour opérer le *dragage* avec la drague à main, on fait mordre l'instrument dans le terrain, en appuyant sur l'épaule l'extrémité du manche, sur lequel on pèse fortement en l'inclinant un peu, de façon à charger la pelle le plus utilement possible; la matière ainsi puisée est jetée dans le bateau, ou déposée soit sur l'échafaudage, soit sur la rive. Au moyen de cette drague à main, que l'on utilise jusqu'à des profondeurs d'eau de 3 à 4 mètres, deux dragueurs peuvent extraire 8 m. cubes 40 par journée de dix heures, dans le devis de la navigation de la Seine, on accorde six heures pour faire le *dragage* de 1 mètre cube de sable ou de vase; d'après Gauthey, 1 mètre cube de sable, extrait d'une profondeur d'eau de $1^m,50$, demande dix heures de travail.

Les dragues à treuil, d'un usage assez commode, mais lent, exigent quatre ou cinq hommes pour les manœuvrer; ce personnel peut aisément extraire 50 à 60 mètres cubes par jour, dans un terrain d'une résistance moyenne. D'après M. Boitard, le *dragage* à trois hottes de 1 mètre cube de gravier, de pierre et de glaise, à une profondeur moyenne de 3 mètres, la drague étant mue par quatre hommes se relayant toutes les deux heures, demande trois heures et demie, tout le temps de l'atelier étant compté; d'après Gauthey, une drague à hottes, servie par cinq hommes, extrait 1 mètre cube de sable, à des profondeurs de 2 à 3 mètres, en une heure, le temps de tout l'atelier étant compté.

Une petite drague à manège, mue par deux chevaux, enlève environ 80 mètres cubes de sable et de gravier en une journée de dix heures, la profondeur étant de 3 à 4 mètres, soit 0 h., 125 pour 1 mètre cube.

La drague à vapeur à double chaîne de M. Nillen, construite pour effectuer les travaux de *dragage* des bassins du Havre, enlevait 95 mètres cubes de vase ou de sable par heure, soit environ 0 h., 01 par mètre cube. V. DRAGUE.

DRAGAN s. m. (dra-gan — du gr. *drakôn*, dragon). Anc. mar. Extrémité de la poupe d'une galère : *C'est sur le* DRAGAN *que s'inscrivait la devise de la galère.*

DRAGANTE s. f. (dra-gan-te — altér. du fr. *adragante*). Bot. Nom vulgaire de l'espèce d'astragale qui produit la gomme adragante.

DRAGE s. f. (dra-je). Techn. Farine ou grain bruisiné après qu'il a été brassé.

DRAGÉE s. f. (dra-jé — du gr. *tragêma*, dessert). Amande, pistache, aveline ou tout autre menu fruit recouvert de sucre : *Un cornet de* DRAGÉES. *Une boîte de* DRAGÉES. *Tissot cite l'exemple d'un enfant à la mamelle suffoqué par une* DRAGÉE *qui s'était arrêtée dans l'œsophage.* (Cadet-Gassicourt.) *L'usage veut qu'à l'époque d'un baptême ou au jour de l'an on offre aux femmes et aux enfants des* DRAGÉES *de toute espèce.* (Cadet-Gassicourt.)

Vert-vert, tombant sur un tas de *dragées*,
En noir cyprès vit ses roses changées.
GRESSET.

— Fig. Choses peu substantielles : *Les moralistes offrent à l'intelligence humaine son pain quotidien, les poëtes ne lui offrent que des* DRAGÉES. (Ch. de Nugent.)

— *Dragées d'attrape*, Dragées dans lesquelles on a mis quelque chose d'un goût désagréable, afin d'attraper ceux à qui on les offre. ‖ *Donner une dragée d'attrape à quelqu'un*, Le tromper, l'attraper.

— *Dragée amère*, Chose dure, pénible à supporter.

— *Avaler la dragée*, Se résigner à quelque chose de fâcheux.

— *Tenir la dragée haute à quelqu'un*, Lui faire attendre longtemps ce qu'il désire, ce qu'on lui a promis; lui faire payer cher ce qu'on lui accorde : ON ME TENAIT LA DRAGÉE *un peu* HAUTE, *pour irriter mes désirs.* (Le Sage.) ‖ Cette locution vient d'une sorte de jeu qui consiste à présenter à quelqu'un une dragée attachée par un fil au bout d'un bâton, et à la relever lorsqu'il va la saisir avec les dents.

— Minér. *Dragées de Tivoli*, Globules calcaires, à couches concentriques, produits par

des sources incrustantes : *Le calcaire concrétionné se présente souvent en* DRAGÉES, *qui sont produites par des eaux chargées de carbonate de chaux, à Tivoli, près de Rome; à Carlsbad, en Bohême; à Vichy, dans notre département de l'Allier, ainsi que dans plusieurs autres localités.* (Maigne.)

— Chasse. Menu plomb dont on se sert pour tirer les oiseaux : *Grosse* DRAGÉE. *Petite* DRAGÉE. *Menue* DRAGÉE. ‖ *Ecarter la dragée :* Se dit d'un fusil qui ne lance pas son plomb bien serré, qui l'éparpille trop, et, par plaisanterie, d'une personne qui, en parlant, laisse échapper de la salive de sa bouche.

— Agric. Mélange de divers grains, tels que pois, vesces, fèves, lentilles, qu'on laisse croître en herbe pour les donner aux chevaux. ‖ *Dragée de cheval*, Blé sarrasin. On dit aussi DRAVIÈRE.

— Econ. rur. Cocon renfermant un ver à soie qui n'a pu se transformer en nymphe.

— **Encycl.** Confis. Les bonbons connus sous le nom de *dragées* étaient une friandise fort recherchée de nos pères. Dès le XVIe siècle, il s'en faisait une grande consommation, et sous Henri III tout le monde avait son drageoir dans la poche. Le drageoir ciselé du duc de Guise est resté aussi célèbre que la bonbonnière de la courtisane Pompadour. De Guise prenait des *dragées* dans sa boîte, lorsqu'il fut « blessé par ce maraut de Poltrot, qui l'attendoit à un carrefour et luy donna à l'espaule, par le derrière, de son pistollet, chargé de trois balles. » (Brantôme.) Anciennement, les plaideurs donnaient aux juges des *dragées* et des confitures, pour les remercier du gain d'un procès; et cela s'appelait des *épices*, parce qu'avant la découverte des Indes on employait, dans ces friandises, les épices au lieu de sucre. L'usage d'offrir des *dragées* s'est conservé jusqu'à nos jours pour certaines circonstances. S'agit-il d'un baptême, par exemple, outre les cadeaux qu'il doit à l'accouchée et à sa *commère*, le parrain, ainsi le veut l'usage, fait accepter au curé la boîte de *dragées* de rigueur. Il fait ensuite des distributions de *dragées* à toute la famille. La civilité puérile et honnête lui interdit de donner les *dragées* dans des sacs, et, dans la distribution de ses boîtes, elle veut qu'il pense avant tout à la sage-femme, à la nourrice, à la garde. Quant aux cornets, ils ne doivent être donnés qu'aux domestiques. Il est vrai que les bourgeois économes, les petites bourses, n'y regardent pas de si près, et elles font sagement.

On confectionne pour ces sortes de dons des boîtes, des sacs et des cornets de papier glacé, gaufré et doré, de soie, de satin ou de velours, dont la fabrication est l'une des branches les plus importantes de l'industrie du cartonnage. Il arrive ici, comme pour les autres bonbons, que le prix de la boîte est quatre, cinq fois, dix fois même supérieur à celui des *dragées* qu'elle renferme. La ville de Verdun avait autrefois une réputation incontestée pour la fabrication des *dragées;* elle l'a conservée; mais la confiserie lui fait aujourd'hui une concurrence redoutable.

Les procédés de fabrication des *dragées* sont très-anciens. Il se fait des *dragées* de tant de sortes, et sous des noms si différents, qu'il ne serait pas aisé de les décrire toutes. On met en *dragées* de l'épine-vinette, des framboises, de la graine de melon, des pistaches, des avelines, de l'anis, des amandes de plusieurs espèces, des amandes pelées dont la peau a été ôtée à l'eau tiède, des amandes lissées auxquelles on a laissé la peau, des amandes d'Espagne qui sont rougeâtres en dedans et fort grosses, etc., des morceaux d'écorce ou de racines odoriférantes, même des liqueurs.

La *dragée* peut être colorée de différentes manières : blanche, rose, bleue, rouge, jaune, et elle acquiert cette coloration par divers procédés. Le rose lui est donné par le carmin; le jaune, par le safran; le rouge, par la cochenille et l'alun, dont on fait varier les proportions suivant les nuances que l'on veut obtenir; on lui donne la couleur bleue au moyen du bleu en liqueur, qui est de l'indigo dissous dans 8 parties d'acide sulfurique, et la couleur verte, au moyen d'un mélange de parties égales de la liqueur bleue et de la liqueur jaune. La *dragée* est presque toujours aromatisée : les unes sont à la rose, au jasmin, à la fleur d'oranger; les autres au citron, au café, au chocolat, et le plus souvent on donne à la *dragée* la couleur qui lui convient d'après son essence. C'est ainsi que la *dragée* à la fleur d'oranger, au jasmin, est blanche; que la *dragée* à la rose est rose; on donne la couleur jaune à celle qui est au citron; mais ceci n'est pas une règle absolue.

Pour être bonnes à manger, les *dragées* doivent être nouvellement faites. Il faut que le sucre en soit pur, sans mélange d'amidon; qu'elles soient dures, sèches et aussi blanches intérieurement qu'extérieurement; enfin, que les fruits, graines et autres substances qui en forment le noyau, soient frais. En 1726, il a été défendu aux maîtres confiseurs d'employer « aucune farine, amidon et autres ingrédients de cette nature dans les *dragées*, tant fines qu'ordinaires. » D'après les règlements de police en vigueur à Paris, les substances dont il est défendu de faire usage pour colorer les *dragées* sont : toutes les substances minérales (le bleu de Prusse et le bleu d'outre-mer exceptés), et notamment le jaune de chrome ou chromate de plomb; le minium, le massicot, la litharge, le vermillon, le vert de Scheele, le blanc de plomb ou de céruse, le blanc d'argent, le blanc de cobalt, l'orpiment, le vert-de-gris, la gomme-gutte. Les seules substances colorantes dont il puisse être fait usage sont : pour les couleurs *bleues*, l'indigo, le bleu de Prusse, l'outremer artificiel; pour les couleurs *rouges*, la cochenille, le carmin, la laque carminée, l'orseille; pour les couleurs *jaunes*, le safran, la graine d'Avignon, la graine de Perse, le quercitron, le curcuma, le fustet (ordonnance de police de septembre 1841). Il serait à désirer que ces prescriptions fussent exécutées dans tous les départements.

La *dragée* se prépare en recouvrant l'amande ou le fruit employé de plusieurs couches de sucre; on la recouvre généralement de trois couches successives; pour cela, l'amande humectée, soit avec du sirop, soit avec du blanc d'œuf, est soumise à une agitation continue et régulière au milieu de la poudre de sucre. Pour la dernière couche, l'agitation est plus prolongée et a pour effet de donner à la *dragée* ce que l'on appelle le *glaçage*, c'est-à-dire ce brillant auquel elle doit une si belle apparence. Le principe odorant est mélangé à toute la quantité de sucre employé, le principe colorant n'est uni qu'à la partie du sucre qui doit former la dernière couche de la *dragée*. Pour produire cette agitation lente et régulière, on se sert de bassines à fond rond dans lesquelles on met les *dragées;* ces bassines sont suspendues au plafond par une corde qui passe dans les deux anses : l'ouvrier n'a alors qu'à imprimer à ce vase un mouvement de rotation; mais ce moyen ne peut guère s'employer que quand on a moins de cinq kilogrammes de *dragées* à préparer. Les confiseurs ont des séries de bassines à fond rond placées les unes à la suite des autres presque verticalement, un peu inclinées et montées sur des axes ou pivots qui leur communiquent un mouvement excentrique qui roule le sirop de sucre dans tous les sens. Ces bassines sont chauffées par une *térasse* ou plaque de métal recouverte de cendre chaude qui les entoure. On les chauffe aujourd'hui au moyen de tuyaux qui y sont fixés et dans lesquels circule un courant d'air chaud. La difficulté de la fabrication réside surtout dans la chauffe, qu'il faut régler avec soin et conduire de telle sorte, que les *dragées* ne soient point soumises à une atmosphère trop sèche ni à une atmosphère trop humide. Il faut enfin augmenter ou diminuer la chaleur suivant l'état plus ou moins avancé de l'opération; quand celle-ci est terminée, on verse les *dragées* dans une autre bassine, où l'on recommence ce qu'on vient de faire en variant seulement la vitesse ou la lenteur du mouvement et le degré de chaleur. On répète ainsi quatre fois la même opération : la première fois, pour former une enveloppe à l'amande ou au fruit qui constitue le noyau de la *dragée;* la seconde, pour grossir cette première enveloppe à l'aide d'une adjonction de sirop de sucre, ce qu'on appelle le *blanchissage;* la troisième, pour donner à la *dragée* sa forme définitive, également ovoïde, ce qu'on nomme le *finissage*, et, enfin, la dernière, pour recouvrir la *dragée* d'une mince couche de sirop coloré et lui donner le poli, le brillant du *sucré lissé* ou *glacé*, autrement dit *lissage*. Rien n'est plus simple à comprendre que cette fabrication; mais il faut, pour l'exécuter convenablement, une expérience technique qui ne s'acquiert que par une pratique assez longue.

— Armur. Les armuriers désignent sous le nom de *dragées*, à cause de la similitude de forme, un plomb de chasse fondu à l'eau ou coulé au moule. La façon de fondre à l'eau consiste à liquéfier le plomb et à le verser, dans cet état, goutte à goutte, d'une grande hauteur, dans un bassin rempli d'eau. Dans sa chute, la goutte de plomb prend la forme ovoïdale et se refroidit rapidement; l'eau dans laquelle elle tombe achève de la refroidir complétement, et, en lui offrant une certaine résistance, empêche qu'elle ne s'aplatisse; ce qui arriverait si elle était précipitée sur un corps solide. Par ce procédé, le grain de plomb ne porte ni la suture ni la queue qu'il a toujours quand il a été coulé au moule.

— Pharm. L'introduction de ce mode d'administration pour quelques produits pharmaceutiques a été le résultat d'une idée excessivement heureuse. Par ce moyen, le médicament, qui, auparavant, ne pouvait être ingéré ou ne l'était qu'avec répugnance, devient non-seulement plus facile à prendre, mais encore flatte la vue du malade et excite sa gourmandise à un point tel, qu'il avale la *dragée* sans peine.

Non-seulement cette forme pharmaceutique, qui remplace avantageusement les pains azymes et les capsules de gélatine, rend le médicament plus facile à administrer, mais elle aide encore à la conservation de certains produits qui s'altèrent promptement à l'air, tels que certains sels qui s'oxydent très-vite, le carbonate de fer, par exemple, ou d'autres qui sont très-déliquescents : l'iodure de potassium, l'iodure de fer, etc.; d'autres enfin qui, mis en pilules, ne peuvent pas s'argenter, comme les sels de mercure.

Aujourd'hui, on met en *dragées* beaucoup de substances actives et qui quelquefois sont en même temps dangereuses, par exemple les alcaloïdes, l'atropine, la digitaline, la santonine, la quinine; on met encore sous cette forme des substances purement dangereuses : l'acide arsénieux, par exemple; des arséniates, des arsénites, etc., etc. Il est donc essentiel que le pharmacien surveille l'opération et vérifie le dosage. M. Dordant, pharmacien à Alger, avait proposé de mettre toutes les poudres en *dragées*, et voici comment il procédait : il prenait la poudre et y ajoutait une certaine quantité d'eau contenant de la gomme (un vingtième du poids de la poudre), de manière à faire une pâte bien homogène, ni trop dure ni trop molle. Il faisait passer cette pâte à travers un tamis de peau et obtenait ainsi des pilules qu'il enrobait à la manière des amandes. Pour les résines, au lieu d'eau on prend de l'alcool.

Les *dragées* pharmaceutiques ne doivent pas être sucées comme celles des confiseurs, on doit les avaler, pour ne pas sentir le goût ou l'odeur du médicament; pour plus de facilité, on peut les prendre dans une cuillerée d'eau. Les *dragées* en pharmacie sont de trois sortes : ou le médicament est mis en pilules qu'on enrobe de sucre, ou c'est un principe actif, soluble dans l'eau et l'alcool, principe qu'on mélange au sucre, et, dans ce cas, la *dragée* ne renferme pas de noyau, ou le noyau est un anis de Flavigny, de la mignonnette très-fine, ou une semence de coriandre. Ainsi, ou il n'y a pas de noyau, ou le noyau est actif et formé par une pilule, ou le noyau est complétement nul comme effet sinon comme arome. 1° Quand le noyau est une pilule, on prépare la pilule avec le médicament et l'on enrobe de sucre cette pilule de la même façon que pour les amandes. 2° Quand le noyau est un anis ou une semence de coriandre, on mêle intimement le médicament avec le sucre et l'on enrobe ce noyau avec le sucre médicamenteux. 3° S'il ne doit pas y avoir de noyau dans la *dragée*, on mélange la substance avec le sirop très-cuit et l'on chauffe graduellement jusqu'à ce que la masse se soit transformée en petits grains; on opère, du reste, de la même manière que pour le sucre sablé. C'est ainsi qu'on prépare les globules de sucre et d'amidon ou de lactine, qu'on emploie beaucoup dans la médecine homœopathique. C'est aussi par ce procédé que s'apprêtent les *pearls* des Anglais. Ces *dragées*, qui ne sont pas aussi grosses que celles des confiseurs, portent souvent le nom de *globules*, de *granules*.

Autrefois la pharmacie possédait très-peu de médicaments sous cette forme; aujourd'hui nous en avons un grand nombre. Ce sont les *dragées* d'anis ou l'anis couvert, les *dragées* vermifuges au semen-contra, à la santonine, les *dragées* de digitaline, d'atropine, qui contiennent chacune un demi milligramme d'atropine. Mais ce sont encore les *dragées* ferrugineuses et les *dragées* au copahu que l'on emploie le plus.

— Agric. Le mélange des plantes fourragères dans les prairies artificielles présente plusieurs avantages. En semant ensemble les graines de plusieurs espèces, il arrive que, si l'une de ces plantes vient à manquer, il y en a toujours au moins une qui réussit, et qui, se développant d'autant mieux qu'elle trouve plus de place, compense la perte en tout ou en partie. Ces plantes étant choisies de manière à puiser leur nourriture dans le sol à des profondeurs variables et à ne pas lui enlever toutes le même principe, croissent sans se nuire mutuellement et ont ainsi un véritable assolement simultané. D'ailleurs, il est des végétaux, tels que les vesces, les pois gris et autres légumineuses, dont les tiges débiles ramperaient sur le sol, s'étoufferaient entre elles et ne donneraient qu'un médiocre produit, tandis qu'en semant en même temps du seigle, de l'avoine ou autres espèces à tiges droites et roides, les légumineuses trouvent un appui autour duquel elles s'enroulent et arrivent ainsi à tout leur développement. On obtient ainsi une nourriture composée d'éléments variés et par conséquent plus agréable et plus utile aux animaux. Ces mélanges sont usités depuis longtemps en agriculture; les Romains les désignaient sous le nom de *farrago*, d'où notre vieux mot français *farrage*, et probablement aussi, par corruption, les noms vulgaires de *warats*, *dravières*, *dragées*, *barjelade*, etc., sous lesquels on les connaît dans nos diverses provinces. Les végétaux qui les composent réussissent mieux, en général, associés que cultivés isolément; l'avantage devient encore plus marqué sur les terrains secs ou dans les années sèches. Toutefois, pour en obtenir de bons résultats, il faut opérer ces mélanges, non pas au hasard, mais avec intelligence et en observant certaines règles consacrées à la fois par la théorie et par la pratique. Il faut d'abord que toutes les plantes aient la même durée d'existence; on ne doit pas, par exemple, associer une plante bisannuelle à des espèces annuelles ou vivaces. Il faut de plus que les espèces associées appartiennent à des groupes botaniques divers, et, par conséquent, qu'elles présentent la plus grande différence possible dans leur végétation. On perdrait tout l'avantage que l'on se propose d'obtenir si l'on semait ensemble deux graminées ou deux légumineuses. Voici, du reste, quelques exemples de ces mélanges : vesces, ou pois gris et seigle ou avoine; trèfle incarnat et ray-grass; lentillon et spergule; maïs, colza et sarrasin; moha, pois gris et colza, etc. On distingue, dans les *dragées* ou *dravières*, les plantes *essentielles*, qui fournissent un fourrage abondant et de bonne qualité, et les plantes *accessoires*, qu'on associe, en proportion moindre, aux premières, dont elles rendent la végétation plus active et plus rapide. Dans les terrains sujets à souffrir des grandes chaleurs, on se trouve bien d'associer aux plantes à croissance lente, telles que le maïs ou le moha, d'autres végétaux qui, comme le sarrasin ou la moutarde, arrivent bientôt, par leur prompt développement, à couvrir le sol et à empêcher l'évaporation de l'humidité. Lorsqu'on fauche les fourrages mélangés, il faut, pour déterminer l'époque de la récolte, avoir égard à la végétation des plantes essentielles ou principales; en agissant autrement, on obtiendrait un fourrage plus abondant, mais d'une valeur nutritive inférieure. En d'autres termes, il faut savoir un peu sacrifier la quantité à la qualité.

Dragées de Suzette (LES), opéra-comique en un acte, paroles de M. Jules Barbier, musique de M. Salomon, représenté au Théâtre-Lyrique en juin 1866. Le canevas de la pièce est fort léger. C'est un imbroglio entre un fermier général, une actrice de l'Opéra, sa caméristе et un jeune villageois. Les dragées en question renferment chacune une perle; c'est un moyen de séduction employé par le financier. La partition est traitée avec science et habileté. Elle est l'œuvre d'un musicien instruit et d'un homme de goût. Elle renferme de jolis morceaux, entre autres des couplets sur un temps de valse, *Laissez là vos bijoux*, bien chantés par Mlle Tual.

DRAGÉIFICATION s. f. (dra-gé-i-fi-ka-si on — rad. *dragéifier*). Action ou manière de faire des dragées.

DRAGÉIFIER v. a. ou tr. (dra-jé-i-fi-é — de *dragée*, et du lat. *facere*, faire). Mettre sous forme de dragée : DRAGÉIFIER *des noisettes.*

DRAGEOIR s. m. (dra-joir — rad. *dragée*). Espèce de plat, de coupe ordinairement d'argent, dans laquelle on servait des dragées et d'autres friandises : *Les dragées donnèrent leur nom au* DRAGEOIR, *mais c'était ce qu'on y mettait le moins.* (L. de Laborde.) ‖ Sorte de petite boîte, de cornet recouvert d'étoffe richement brodée, où l'on mettait autrefois les dragées que l'on portait sur soi.

— Techn. Rainure ou filet fait avec le tour à l'intérieur : *C'est dans un* DRAGEOIR *que tient le verre d'une montre.*

DRAGEON s. m. (dra-jon — du bas lat. *traducio;* du lat. *traducere*, faire sortir de). Agric. Rejeton qui naît de la racine d'un arbre et que l'on peut en détacher pour le replanter ailleurs : DRAGEON *de vigne*, *de prunier. Planter des* DRAGEONS. *Cette plante se multiplie au moyen de* DRAGEONS *et de boutures.* (Acad.)

— **Encycl.** On donne le nom de *drageons* à des bourgeons qui naissent sur les racines des arbres, à une distance plus ou moins grande du pied mère, et qui végètent comme s'ils avaient une existence propre et individuelle. Ils se développent en général sur les arbres à racines traçantes. Le mûrier à papier, vulgairement nommé mûrier de la Chine ou du Japon, en offre un exemple remarquable; il n'est pas rare de voir les racines d'arbres de cette espèce passer par-dessous des fossés ou des fondements de mur, pour aller, à plusieurs mètres de distance, donner naissance à de nombreux *drageons*. L'orme, le frêne, l'ailante glanduleux ou vernis du Japon, le prunier, le cerisier, etc., possèdent aussi, à un très-haut degré, la faculté de drageonner. Lorsque les *drageons* ont acquis une certaine taille, ils peuvent, séparés du pied mère et replantés en bon sol, produire de nouveaux individus; il est même des essences que l'on multiplie surtout par ce procédé dans les pépinières. Si on les laisse se développer en trop grande abondance sur les arbres fruitiers, ceux-ci, privés de la séve qui leur est nécessaire, donnent moins de fruits, cessent souvent d'en produire, et finissent même par périr comme d'épuisement; de là le nom caractéristique de *gourmands* que les cultivateurs donnent aux *drageons*, qu'ils regardent comme un fléau. On doit donc, autant que possible, s'opposer à leur production exagérée, en les arrachant au fur et à mesure de leur apparition. Comme les arbres à racines pivotantes drageonnent moins que les autres, on doit aussi, du moins dans beaucoup de cas, conserver le pivot dans la transplantation, et rejeter, pour la propagation des espèces, les *drageons* qui, étant naturellement dépourvus de pivot, sont par cela même plus disposés à drageonner à leur tour. On a remarqué aussi que les *drageons*, toutes circonstances égales d'ailleurs, se produisent en plus grande abondance dans les sols légers et frais, sur les arbres malades dont les branches ne reçoivent plus assez de séve, sur ceux qu'on a greffés ou dont on a coupé les rameaux. On favorise d'ailleurs beaucoup leur multiplication sur une racine, en la coupant près du tronc, ou en lui faisant subir une incision annulaire, une ligature ou même une simple lésion; ces moyens sont souvent employés dans les pépinières. Pour le même motif, on doit éviter, dans les labours don-